



Air France



POUR DES AVANCÉES DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

La négociation de l'accord Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est une occasion unique pour améliorer nos droits et porter vos attentes auprès de la direction.

● NOS REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES :

● Sur le deuil :

- ✓ **Augmenter les jours de congé en fonction de la distance :**
 - +1 jour si les obsèques se tiennent à moins de 200 km du domicile du salarié.
 - +2 jours si elles se tiennent à plus de 200 km.
- ✓ **Poser les congés dans un délai de 14 jours calendaires** conformément au délai légal des obsèques.
- ✓ Pour un ascendant, descendant, frère/sœur : 1 jour de congé supplémentaire en cas de décès
- ✓ Les **droits des couples pacés** doivent être identiques à ceux des couples mariés.
- ✓ Nous demandons une homogénéisation des **hommages aux salariés décédés** par la direction.

● Les conditions de travail :

- ✓ Interdire les réunions pendant la pause déjeuner et après 17h, sauf urgence.
- ✓ Améliorer les équipements bien-être : Partenariats avec la mutuelle pour des offres adaptées, mise à disposition d'équipement sportif dans des espaces dédiés.
- ✓ Journée Joker : Sur le modèle des 3 jours Joker PNC, nous demandons l'instauration d'une journée Joker pour le personnel au sol.

● Départ à la retraite :

- ✓ Cérémonies de remerciements pour remercier et honorer les collègues qui partent en retraite.

● Flexibilité du temps de travail :

- ✓ Forfait jour incomplet à 60 % : Pour offrir une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

Ces mesures répondent à des besoins concrets :

- Permettre un accompagnement humain dans les moments difficiles (deuil).
- Valoriser l'engagement des salariés, qu'ils partent en retraite ou qu'ils travaillent au quotidien.
- Améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail par des initiatives adaptées et respectueuses.

**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,
Ensemble, défendons notre avenir**

